

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LIÉGEARD

Le bureau de la statistique du travail en Angleterre

Journal de la société statistique de Paris, tome 32 (1891), p. 77-86

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1891__32__77_0

© Société de statistique de Paris, 1891, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>



II.

LE BUREAU DE LA STATISTIQUE DU TRAVAIL EN ANGLETERRE (1).

(*Institute für Arbeits-Statistik*, von Dr J. Joachim. Leipzig und Wien, Franz Deuticke, 1890.)

L'Angleterre, qui a vu se développer chez elle plus rapidement que chez les autres nations les moyens de production modernes, a cherché de bonne heure à remédier à leurs inconvénients pour les travailleurs en organisant fortement la classe ouvrière et en fondant une statistique sociale, indispensable à ses hommes d'État et à ses législateurs. Elle a suivi de très près les États-Unis dans cette voie.

Depuis le commencement du siècle, tout projet de loi concernant la réforme sociale est soumis à l'étude approfondie d'une commission parlementaire, armée de pleins pouvoirs; les rapports de cette commission ne laissent subsister aucun doute sur le soin scrupuleux et l'impartialité qui président à ces travaux. Ces rapports renferment, il est vrai, une masse énorme de matériaux qui pourraient servir

(1) Voir les articles du même auteur intitulés : *Le Secrétariat ouvrier suisse* (Livraison de juillet 1890) et *Les Bureaux de statistique du travail aux États-Unis*. (Livraison de novembre 1890)

à jeter quelque lumière sur la condition de la classe ouvrière en Angleterre, mais il faudrait un immense travail pour en tirer parti. C'est en 1816 qu'a paru le premier de ces rapports rédigé par la commission chargée d'étudier le travail des enfants dans les fabriques; le dernier, relatif au *sweating-system* (surmenage), a été publié en 1889 et traite les questions les plus diverses.

Il paraît impossible de tracer à l'aide de ces rapports l'image des conditions du travail ou le développement d'un fait particulier relatif au travail avec des éléments comparables pendant une période déterminée. Toutes les recherches faites ont eu en vue de répondre à un cri d'alarme qui avait été jeté à l'occasion d'une circonstance spéciale et n'ont eu d'autre but que d'y porter remède au moyen d'une étude approfondie des diverses causes du fait au moment où il s'est produit.

Il y a d'autres sources qui ne présentent pas les mêmes défauts; ce sont les rapports des inspecteurs de fabriques; ces rapports traitent les mêmes sujets en même temps, parce qu'on a exigé que l'inspecteur général indiquât chaque année un certain nombre de sujets qui étaient proposés à l'examen de chaque inspecteur. Toutefois, ces rapports ne peuvent être considérés que comme des équivalents d'une statistique du travail, tout au plus, comme des résultats d'une enquête sociale « permanente ». Ils présentent bien rarement et irrégulièrement des données chiffrées et se ressentent, d'autre part, de l'inconvénient que nous avons déjà signalé à propos des bureaux de travail aux États-Unis, du cumul des fonctions de l'inspecteur et du statisticien. Le corps de l'inspection ne peut pas remplir les fonctions d'un bureau de statistique du travail.

Le peuple et le Parlement anglais finirent par comprendre la nécessité de créer une sorte d'observatoire permanent des conditions du travail, et furent amenés à fonder un bureau spécial de statistique du travail rattaché au département du commerce.

Dès le 12 février 1876, M. Georges Howell, secrétaire de la commission parlementaire des Trade-Unions, avait développé dans un long article publié dans la revue *The Beehive*, la nécessité de la création d'un bureau de statistique du travail; sur le modèle du bureau américain et délimité avec soin ses attributions; la proposition une fois lancée et soumise à la discussion publique ne devait plus disparaître. Les ouvriers et les réformateurs sociaux s'en emparèrent et l'inscrivirent dans leurs programmes.

En 1885, l'entrepreneur de chemins de fer, sir Thomas Brassey, si connu par ses travaux statistiques, proclama dans un meeting d'ouvriers et de patrons tenu à Picadilly-Halle, que la statistique du travail était la base de toute réforme sociale. Cette proposition reçut un accueil unanimement favorable et donna lieu à la motion suivante de M. Bradlaugh dans la séance de la Chambre des communes du 2 mars 1886 : « Que d'après l'opinion de la Chambre, on devra faire le nécessaire pour assurer dans le pays le relevé complet et la publication de la statistique du travail. » Celle-ci doit comprendre la description détaillée des établissements pour chaque branche du travail du Royaume-Uni, le nombre des personnes et le capital employés dans chacun d'eux, l'accroissement et la diminution de chaque industrie, leur circonscription locale, la classe de dangers de chaque industrie et leurs résultats au point de vue de la vie, de l'organe atteint, de l'état de santé général et des habitudes de vie; on doit fournir aussi des détails sur les habitations ouvrières et sur les conditions auxquelles elles sont livrées par les patrons. De plus, on doit rechercher

l'état des sociétés coopératives, de la participation aux bénéfices des ouvriers et et enfin le taux des salaires dans chaque industrie, par hommes, femmes, garçons et filles et l'échéance du paiement. Bradlaugh se rendait bien compte qu'il était impossible de réaliser tous ces desiderata du premier coup et qu'on n'y parviendrait que progressivement.

Une proposition tendant à porter cette motion devant une commission qui n'aurait eu d'autre objet que d'en assurer l'exécution tomba d'elle-même, quand M. Mundella, chef de l'administration du commerce, se déclara prêt à réaliser les mesures nécessaires pour répondre aux désirs exprimés depuis longtemps.

L'administration du commerce fonda en conséquence un bureau du travail sous la haute surveillance du chef de la division de la statistique, le sous-secrétaire, sir Robert Giffen.

Pour répondre à un désir exprimé par la Chambre des communes le 31 août 1886, on lui présenta le 21 septembre un mémoire sur les mesures prises pour la réalisation de sa décision relative à la statistique du travail et voici quelles sont les attributions assignées au bureau :

1° Rassembler et examiner les données publiées sur la statistique du travail dans les livres bleus du Parlement pendant les dernières 50 ou 60 années, en les comparant à un certain nombre de données non officielles mais importantes et authentiques publiées de temps à autre ou faciles à obtenir, afin de présenter un tableau aussi complet que possible du progrès social des classes salariées pendant cette période.

2° Compléter cette statistique par une statistique étrangère analogue, publiée de temps à autre dans les rapports des secrétaires de légation et consuls royaux ou compilés par l'administration du commerce avec les publications officielles des gouvernements étrangers qu'elle a en sa possession, avec l'adjonction partielle de données non officielles mais authentiques.

3° Rassembler et examiner des données analogues sur les épargnes et la condition générale de la classe ouvrière, sur les prix des denrées nécessaires à l'existence et autres objets qui concernent spécialement la masse de la population.

4° Prendre ensuite des mesures pour recueillir de temps à autre d'une manière plus complète qu'auparavant des données sur les salaires, la durée du travail, la demande de bras et la proportion des ouvriers occupés pour chaque catégorie de salaire et pour réunir et publier ces données d'une façon régulière.

5° Recueillir des données statistiques sur les prix, la production, les prix des objets de consommation et autres objets et les publier dans des rapports annuels ou des ouvrages de statistique.

Pour remplir exactement les attributions inscrites dans les §§ 3, 4 et 5, il aurait fallu posséder les pouvoirs étendus concédés à quelques bureaux de l'Union américaine. Leur défaut se fit bien vite sentir dans la recherche relative à la statistique des salaires; sir Giffen se vit amené, en 1887, à faire remarquer au sujet d'une question qui lui était posée, qu'il serait nécessaire, pour réaliser le but qu'on avait en vue, de conférer pleins pouvoirs à l'administration.

Dans toutes les recherches relatives à la statistique des salaires, on a fait la remarque qu'il était très difficile de gagner la confiance des ouvriers en ce qui concerne l'obtention des renseignements et que par suite, lorsqu'ils donnent des réponses, on ne doit pas s'y fier d'une manière absolue. L'administration du commerce

ne voulant plus s'en rapporter seulement comme autrefois aux rapports que les chambres de commerce publient tous les trois ans sur les salaires, chercha à entrer en rapport avec les ouvriers et dans ce but choisit comme *correspondant du travail* pour le bureau nouvellement créé, John Burnett, secrétaire de l'association industrielle des constructeurs de machines. Le caractère de cet homme est bien défini par les paroles suivantes prononcées par son chef, M. Mundella, dans la séance de la Chambre des communes du 26 août 1886 : « Je ne connais pas d'homme en Angleterre qui inspire plus de confiance et de sympathie à la classe ouvrière et qui la connaisse mieux que M. Burnett. Je l'ai choisi sans démarches de sa part ou de la part de ses amis ; je le connais depuis 18 années et je le considère comme un des hommes les plus importants de sa classe dans ce pays ; personne n'est plus apte que lui à l'emploi qui lui est confié. »

L'administration du commerce ne s'est pas adjoint d'autre employé supérieur que le correspondant du travail.

Pour faire face aux nouvelles obligations que la statistique du travail imposait à la division, on fut obligé de nommer des employés subalternes,

dont

3 en juin 1886,

2 en février et mai 1888,

2 en septembre 1888,

2 en décembre 1888,

de sorte que le personnel que sir Robert Giffen déclarait insuffisant se montait à 10 employés.

Le personnel de la division de statistique du travail fut encore employé à d'autres services publics conformes à ses travaux. Le chef prépara pour la commission de l'immigration et de l'émigration, des rapports avec de nombreux tableaux statistiques à l'appui ; le correspondant du travail rendit des services à la commission installée auprès du département pour les établissements industriels de l'armée, et à la commission d'émigration nommée auprès du département des colonies et présenta des rapports rédigés au moyen des documents obtenus par lui à la commission de la Chambre des communes sur l'immigration et l'émigration et à la commission de la Chambre des lords sur le *sweating-system*. On voit que l'Angleterre ne doit pas encourrir comme les États-Unis le reproche d'avoir confié au bureau de la statistique du travail une tâche pour laquelle il était incompétent ; il est vrai que les services spéciaux, notamment en ce qui concerne l'inspection des fabriques, ne manquent pas en Angleterre.

La division de la statistique du travail pouvait donc se livrer entièrement à ses études spéciales, ce qui lui a permis de fournir un grand nombre de documents depuis sa création. Voici la liste des nombreuses publications qu'elle avait produites au mois de décembre 1888 :

1° Mémoire sur l'immigration dans le Royaume-Uni.

2° Premier rapport sur les Trade-Unions (avec tableaux).

3° Listes de salaires publiées de 1830 à 1886.

4° Rapport sur le mouvement en faveur d'une courte durée du travail dans l'industrie de la laine du Lancashire.

5° Rapport sur le *sweating-system* dans l'*East end* de Londres.

6° Salaires et dépenses des ouvriers belges.

7° Rapport sur le *sweating-system* à Leeds.

8° Deuxième rapport sur les Trade-Unions (avec tableaux).

9° Rapport sur la situation des cloutiers et des ouvriers en petites chaînes.

10° Réponses concernant les dépenses des ouvriers.

11° Rapports sur les grèves et les chômages en 1888.

12° Troisième rapport sur les Trade-Unions (avec tableaux).

Les nos 1, 4, 5 et 7 ne sont pas des travaux statistiques, ils ne reposent pas sur un ensemble d'observations, mais seulement sur un certain nombre de cas sur lesquels le correspondant du travail a fait une enquête personnelle, les chefs et employés des associations industrielles lui apportant leur bienveillant concours et complétant ses connaissances lorsque cela est nécessaire. Les cas choisis, bien que typiques, ne suffisaient pas pour donner une image parfaite des faits à étudier.

Par exemple, dans l'*East end* de Londres, il y a 2,000 malheureux ouvriers soumis au surmenage : Burnett a visité 13 de leurs bouges et a étudié encore 23 autres cas dans un mémoire qui n'a pas été imprimé. A Leeds, où 3,000 hommes travaillent avec le système du surmenage, il a reçu des renseignements du rabbin, très bien informé sur la condition des ouvriers, qui sont pour la plupart des juifs de l'Europe orientale, et en a obtenu d'autres au moyen de conférences avec huit patrons occupant 400 personnes et aussi avec les ouvriers eux-mêmes. L'industrie à domicile des cloutiers dans le South-Staffordshire et le East-Worcestershire, appelé le *pays noir*, occupe environ 15,000 personnes, la production des chaînes 4,000. Pour la représentation de la condition de ces ouvriers, le correspondant du travail décrit environ 80 ateliers ; il reproduit les témoignages des ouvriers qu'il a contrôlés à l'aide des observations des patrons et des listes originales des salaires établies par eux.

Il faut reconnaître que dans toutes ces publications, Burnett ayant pris soin d'appuyer toutes ses observations sur des hommes compétents et de les éclairer au moyen d'exemples spéciaux, a apporté un fort appoint à nos connaissances économiques et principalement à celles dont l'observation présente le plus de difficultés.

Outre ces trois rapports reposant sur des observations personnelles, les trois mémoires parus sur les Trade-Unions appellent toute notre attention ; ceux-ci, ainsi qu'un rapport récemment publié sur les grèves et les coalitions de patrons doivent être renouvelés chaque année. Burnett a entrepris cette tâche avec une prédilection marquée et l'a très bien conduite avec l'aide du département. « Je demande, dit-il dans la préface de son premier rapport, vu mes anciennes attaches avec les Trade-Unions, la permission d'exprimer très librement mon opinion personnelle, qu'elle soit ou non d'accord avec mon nouveau titre officiel. Il ne conviendrait pas, je pense, que je tusse mes sympathies personnelles pour les tendances et le but des Trade-Unions ou que j'écrivisse autrement que comme représentant de cette classe. »

Ces rapports fournissent une excellente description statistique de l'activité des Trade-Unions : nombre des membres, importance des revenus, secours en cas de maladie, de chômage et de vieillesse ; ces renseignements sont donnés pour la période 1850-1880 avec toute l'exactitude possible et nous fournissent sur le fonctionnement de ces associations un tableau qu'on n'avait pas encore produit jusqu'à

ce jour, tout en jetant une nouvelle lumière sur la condition de la classe ouvrière anglaise. Le premier rapport ne décrit que 18 associations, le deuxième 87, et le troisième 104.

Et pourtant, en 1887, 288 Trade-Unions comprenant 373,904 membres étaient enregistrées. Le petit nombre de Trade-Unions qui ont répondu s'explique par ce fait que ces associations ne se font pas toutes enregistrer, ou, lorsqu'elles le font, ne se donnent pas la peine de rédiger des procès-verbaux de leurs séances par négligence ou par défaut de personnel; quelques-unes tiennent leurs délibérations secrètes ou ne les publient pas.

Il faut proclamer que les sympathies de Burnett pour les associations ouvrières ne diminuent en rien la valeur objective de la description qu'il en donne en grande partie au moyen de tableaux et se trouvent justifiées par sa manière concise mais excellente de traiter l'histoire et les dépenses des Trade-Unions au commencement du premier rapport, tandis que le deuxième se termine par un relevé des derniers rapports annuels des Trade-Unions. Il faut espérer que les obstacles encore existants seront surmontés, que les Trade-Unions rassembleront avec plus de soin les données nécessaires et mettront la division de la statistique du travail en état de présenter un exposé complet de leur organisation et de leur fonctionnement.

En même temps que le 3^e rapport sur les Trade-Unions, parut le rapport sur les budgets de ménage des ouvriers et sur les grèves et les coalitions de patrons.

Pour obtenir des renseignements sur ces budgets, on envoya 730 questionnaires aux principaux ouvriers, notamment aux membres des bureaux des Trade-Unions. On demande dans ces questionnaires le mode d'occupation, le salaire, la durée du travail, les heures supplémentaires, les chômages pour cause de maladie, manque de travail et jour férié, la composition de la famille et son salaire, le revenu et les dépenses totales pour une année et la distribution de la maison, enfin les dépenses spéciales pour le loyer, les impôts, l'éclairage, le chauffage, les cotisations d'association, les secours médicaux, le mobilier, le vêtement, l'éducation et les dépenses pour 18 sortes d'objets d'alimentation (nourriture ou boisson).

Vu la défiance des ouvriers, le nombre des réponses fut très petit, soit 34 ou 4.65 p. 100 du nombre des questionnaires.

Bien que cette publication ne donne que peu de matériaux, elle est remarquable en ce qu'elle entre dans les plus minutieux détails; les réponses fournies par les ouvriers ont été publiées intégralement, les dépenses principales telles qu'elles ont été déterminées par la science allemande ont été relevées à part, leurs rapports les unes avec les autres, les conditions du logement, le salaire propre ainsi que celui des enfants ont été relevés avec le plus grand soin. Les annexes donnent le bilan d'un ébéniste de Londres. Malheureusement ces dernières données ne sont pas détaillées et ne s'appliquent qu'à un seul ouvrier; elles suffisent toutefois pour montrer combien il serait précieux de posséder les livres de ménage d'un plus grand nombre d'ouvriers. Le chef de division exprime l'espoir que cela sera possible lorsque les ouvriers comprendront de quelle valeur ces publications sont pour eux et, pour le démontrer péremptoirement, publie dans l'annexe XV l'introduction du livre de Gruber : « Ménage des classes ouvrières. »

Le rapport sur les grèves et coalitions de patrons en 1888 exigea beaucoup de travail; on prit comme modèle le rapport du bureau américain. Instruit par l'expérience, on prépara un livre où l'on inséra tous les articles de journaux concernant

chaque grève et coalition de patrons, afin d'obtenir ainsi un aperçu aussi complet que possible de l'étendue du mouvement des grèves. On constata de la sorte qu'en 1888 il s'était produit 509 grèves et coalitions de patrons.

Ces grèves se décomposaient comme suit :

Industrie du bâtiment. . .	21	
— du vêtement. . .	7	
— métallurgique. . .	137	(dont 62 pour la construction des navires).
— minière.	139	(dont 137 pour l'extraction de la houille).
— textile.	184	(dont 155 pour l'industrie du coton).
Autres industries.	21	
Total.	509	

Ces grèves se subdivisent comme suit, d'après les contrées :

Angleterre	392
Comté de Galles.	22
Écosse.	94
Irlande.	1

Le défaut d'un personnel suffisant empêcha le service de se procurer des détails certains sur les contestations du travail, au moyen de recherches personnelles exécutées sur place, comme a pu le faire le bureau national de l'Amérique du Nord, et la division n'a eu d'autre ressource que d'envoyer des questionnaires aux patrons intéressés, aux associations de travailleurs, aux Trade-Unions, ou à leur défaut, aux comités des grèves.

Tandis que M. Wright peut donner l'assurance qu'il a tenu compte de presque toutes les contestations du travail survenues dans l'Union, M. Burnett n'est nullement certain d'avoir relevé toutes les grèves et coalitions de patrons. De plus, toutes les personnes interrogées n'ont pas répondu; sur les 537 questionnaires expédiés, 254 seulement ou 56.4 p. 100 reçurent des réponses; sur les 472 envoyés aux ouvriers, il n'y en eut que 228 ou 49.5 p. 100 auxquels il fut répondu; les questionnaires furent de plus très inégalement remplis. Bien que le correspondant du travail soit parvenu, en combinant les renseignements obtenus au moyen des journaux, des patrons et des ouvriers, à fournir des particularités sur 509 grèves, nous ne pouvons pas accorder la même confiance à ce rapport qu'au rapport du bureau américain, dont les résultats ont été acquis au moyen d'une enquête orale contradictoire. L'élaboration des matériaux obtenus est très approfondie, l'exposition très claire et synoptique et nous présente des conclusions sur l'industrie, la localité, le motif, la durée et le résultat de la grève, le mode de l'accord intervenu, le nombre des ouvriers et patrons intéressés, la perte du capital et du salaire, le montant des subventions des ouvriers.

L'introduction du rapport est consacrée à un historique de la législation des grèves et à une description aussi complète que possible, au moyen de tableaux, des grèves survenues en Angleterre depuis 1756. L'annexe I contient des remarques générales basées sur les observations des ouvriers et des patrons, l'annexe II un mémoire sur les grèves à l'étranger et dans les colonies.

Les autres publications ne sont pas l'œuvre originale du département : l'une con-

lient un recueil des données relatives aux salaires déjà parues dans des rapports antérieurs. On a reproduit dans la première partie les tableaux des salaires pour 15 industries publiés par l'ancienne division de statistique au département du commerce dans les « Tableaux sur le revenu, la population et le commerce » ; les plus anciens remontant à 1786 sont ceux des ouvriers des fabriques de scies de Sheffield. Dans la deuxième partie, nous trouvons les données relatives aux salaires pour 46 industries provenant des « mélanges statistiques du Royaume-Uni » que le département du commerce publie depuis 1857 avec de nouveaux chiffres pour 1883. Cette statistique est basée en grande partie sur les rapports des chambres de commerce; elle a utilisé aussi les documents parlementaires. Les documents et les rapports des commissions royales ont été utilisés dans une large mesure pour la rédaction de la troisième partie. Si tous ces renseignements provenaient d'une même source, s'ils étaient rassemblés d'après la même méthode, s'ils se rapportaient au même territoire, s'ils étaient basés sur des réponses indiscutables, ce recueil aurait une valeur inestimable. Bien que, malheureusement, il n'en soit pas ainsi, ils représentent toutefois une esquisse intéressante, tracée d'une manière fort large, du mouvement des salaires au siècle dernier.

Un autre livre bleu contient les réponses des personnages officiels, employeurs et employés à 20, 42 et 44 des 100 questions posées par la commission belge du travail; elles ont pour objet le salaire et ses oscillations depuis 1850 ainsi que leurs causes, le budget des ouvriers et les prix des objets de consommation et leurs variations; le travail du département s'est borné à l'élaboration d'un résumé. Le département prépare actuellement un livre bleu sur les résultats du plus grand travail qu'il ait encore entrepris, le recensement des salaires; pour cet objet, la division a dressé des questionnaires pour 172 industries. C'est là un travail considérable si l'on songe que chaque questionnaire demande la classification exacte des personnes occupées. Pour l'industrie du coton, par exemple, dont la statistique des salaires sera publiée la première, on compte 84 catégories subdivisées encore en 8, d'après l'âge et le sexe, ainsi que d'après le mode du salaire (à la durée du travail ou à la pièce). 78,988 questionnaires ont été envoyés aux patrons dans toutes les parties du royaume; 10,609 ou 13.4 p. 100 ont reçu des réponses. Le nombre des réponses varie beaucoup d'après les industries.

Nombre maximum de questionnaires envoyés ou suivis de réponse . . .	50	100	200	300	400	500	1,000	2,000	3,000	Plus de 3,000
Nombre des usines auxquelles ces questionnaires ont été envoyés . . .	30	19	29	23	15	11	26	12	5	2
Nombre des usines qui ont répondu a ces questionnaires	116	23	17	8	5	1	1	»	»	»

Le plus petit nombre de questionnaires envoyés à une industrie a été de 8, le plus grand de 3,650; les réponses ont oscillé entre 1.73 et 74.15 p. 100. Les 44 questionnaires envoyés à une industrie sont restés sans réponse. La plupart des réponses, soit 542, ont été faites par l'industrie du coton. Pour 139 industries, il y a eu moins de 100 réponses aux questionnaires; il est impossible pour celles-ci d'établir une statistique scientifique des salaires avec les matériaux employés. On s'en rendra compte aisément en se rappelant que ce petit nombre de réponses provenait des diverses parties d'un pays étendu. L'objection que les industries sont

le plus souvent agglomérées est insuffisante; dans de tels cas il faudrait rechercher quelles sont les différences du taux des salaires pour des industries rassemblées dans une même localité ou des industries disséminées, et les différences de salaires dans ces diverses parties et leurs motifs devraient faire l'objet d'une étude.

Cette recherche a été entreprise dans des proportions inconnues jusqu'ici, mais trop faibles encore, vu le grand nombre d'industries et de localités. Le nombre d'employés disponibles occupés à cette tâche étant trop peu élevé pour que l'on pût donner à cette enquête une étendue suffisante, il eût peut-être été plus avantageux de se borner à une localité, de se contenter d'une statistique des salaires d'un groupe d'industries du royaume entier ou de toutes les industries de quelques comtés, en attendant que l'on fasse la même opération pour les autres. Il faut regretter, d'autre part, que la division de la statistique du travail se soit bornée dans l'exécution de la statistique des salaires aux documents fournis par les patrons, renseignements qui sont, de l'avis unanime des statisticiens, toujours sujets à caution.

Sir Giffen dit bien dans son rapport sur la méthode de la statistique des salaires que l'on se servira, comme moyen de contrôle, des données des Trade-Unions, lorsque ces données existeront ou qu'on pourra les obtenir des ouvriers faisant partie de ces sociétés; mais il n'est plus question de cela dans son mémoire. Nous sommes donc bien forcés de nous contenter du contrôle imparfait qui est obtenu au moyen des questions générales suivantes qui précèdent les questions particulières : 1° Nombre des ouvriers; 2° Taux des salaires payés en 1885; 3° Salaire total hebdomadaire maximum en 1885; 4° Nombre des salariés pendant cette semaine; 5° Salaire total hebdomadaire minimum en 1885; 6° Nombre des salariés pendant cette semaine.

Les autres questions se réfèrent aux indemnités pour heures supplémentaires et à la question relative à la durée du travail inférieure ou supérieure à la durée normale.

Malgré les imperfections ci-dessus signalées, il faut reconnaître que cette recherche a fait faire un progrès notable à la statistique des salaires en Europe et que les chiffres ont été vraisemblablement fort bien relevés pour les 33 industries en question.

Outre ces importantes publications, le département publie souvent dans la revue du département du commerce rédigée par Sir Giffen (*Journal of Board of Trade*) d'importantes notices, principalement sur les conditions des ouvriers à l'étranger, et fait paraître presque chaque mois un rapport succinct tiré des communications des diverses Trade-Unions sur la marche du travail. Nous ne pouvons insister davantage sur les travaux de ce service sans sortir du cadre de ce mémoire. Tout en reconnaissant que ce service a beaucoup produit eu égard à son personnel et au temps dont il dispose, il faut déclarer qu'il n'est pas en état de remplir les attributions d'un service de statistique du travail pour un grand pays comme l'Angleterre; il peut venir en aide aux commissions parlementaires chargées d'étudier la situation sociale, il ne peut ni les remplacer, ni les surpasser, comme ce serait le cas s'il faisait une vaste enquête approfondie de toutes les conditions des ouvriers le mettant en état de fonder nos connaissances sur une base statistique et de fournir au législateur des matériaux statistiques pour toutes les questions relatives à cet objet.

Pour y parvenir, il faudrait une meilleure organisation à tous les points de vue;

le personnel devrait d'abord être très augmenté; le correspondant du travail, qui doit employer tous ses soins à la tâche qui lui est confiée et qui a mérité les éloges du secrétaire du département du commerce et des membres du Parlement, n'est pas en mesure d'étendre davantage des recherches personnelles difficiles vu les travaux de bureau dont il est en outre chargé. Un grand nombre d'agents spéciaux comme ceux du département du travail américain seraient indispensables. Répartis dans le royaume, ils devraient rechercher les conditions des ouvriers dans leurs circonscriptions respectives, tandis qu'un nombre plus grand d'employés de bureau élaboreraient le résultat de leurs recherches. Il faudrait rechercher si, au moins dans les grands centres industriels, on ne devrait pas détacher du service de statistique du travail des succursales dont les employés parviendraient, par un long séjour, à connaître les circonstances locales de leur circonscription, mieux que des agents temporaires; un ou plusieurs correspondants du travail auraient la haute main sur ces succursales.

De plus, la division de statistique du travail devrait être armée des pouvoirs les plus étendus; elle doit être en état d'exiger des renseignements écrits ou oraux des fonctionnaires et des particuliers, des patrons, des ouvriers et des corporations, de convoquer des personnes en les indemnisant et de leur déférer le serment, d'avoir accès dans les lieux d'habitation et de travail, de pouvoir consulter les documents nécessaires à ses recherches, et de punir tout obstacle apporté à ses recherches, de même que tout refus ou toute tromperie. Alors cette division pourrait fonctionner efficacement, elle pourrait remplir sa mission et remplacer complètement toutes les commissions d'enquête, car elle serait elle-même une grande commission d'enquête permanente.

A. LIÉGEARD.
